



Année scolaire 21-22.

Communication 2.

13 septembre 2021

A l'attention des parents des élèves du Lycée.

Vous trouverez ici la Communication 2 contenant plusieurs informations qui requièrent votre attention. Votre enfant a reçu une enveloppe brune contenant deux formulaires. Il s'agit de les compléter et nous les retourner dès que possible via l'éducateur référent de la classe de votre enfant lors de sa visite matinale de relevé des présences.

1. L'invitation à la réunion d'accueil et de rencontre du 17-09 de 18h00 à 19h00

Nous sommes heureux de vous convier à un premier contact avec les personnels enseignant et éducatif de l'école. Cette rencontre permettra de dresser un premier bilan de la rentrée et d'échanger des informations utiles en ce début d'année scolaire. Cependant, au vu des mesures sanitaires toujours d'application en milieu scolaire (circulaire 8213) et du récent protocole de gestion des cas positifs Covid-19 (circulaire 8251), nous vous invitons à respecter les mesures suivantes :

1. limiter la présence à **un seul parent/responsable** par enfant ; celui-ci rejoindra directement le local de la classe de son enfant où seront présents les titulaire et co-titulaire,
2. réunion organisée sur un laps de temps bien défini entre 18h00 et 19h00,
3. port du masque obligatoire,
4. désinfection des mains,
5. aération des locaux.

Ce contact-échange vise à permettre à chacun de découvrir les lieux et les personnes fréquentés par votre enfant mais également à communiquer et expliquer les objectifs poursuivis ainsi que les méthodes pédagogiques mises en œuvre pour les atteindre. Enfin, vous pourrez avoir les réponses aux questions que vous vous posez.

Bien que les modalités de rencontre soient adaptées, ce rendez-vous marque un retour progressif des contacts parents-école en présentiel. Le traditionnel temps de convivialité avec l'Association de parents (pain-saucisse) est, quant à lui, reporté à la première réunion de parents qui se tiendra sur le site du Collège le vendredi 29 octobre de 15h00 à 18h30.

2. Le Formulaire d'accord et d'adhésion aux textes fondateurs de l'école.

Les années scolaires précédentes, un triptyque contenant les textes fondateurs de l'école était imprimé et distribué aux parents via ce courrier.

Pour limiter le recours au papier, nous souhaitons tenter l'expérience d'une diffusion et consultation de ces documents uniquement par voie numérique via le site internet de l'école.

Nous vous invitons donc à consulter le site internet de l'école sous l'onglet « Notre école – Projet et Règlements – Triptyque du 1^{er} degré » où figurent les éléments suivants :

- Projets & organigramme (Tableau 1).
- Règlement des études (Tableau 2).
- Règlement d'ordre intérieur (ROI) (Tableau 3).

Ces trois tableaux constituent les textes fondateurs de notre action éducative et pédagogique. Nous vous demandons de les lire attentivement et insistons, tout particulièrement, sur les pages 14 et 15 du ROI qui concernent la manière de se comporter au Lycée ainsi que la correction de la tenue vestimentaire.

Un formulaire intitulé " Déclaration d'accord et d'adhésion à la teneur des textes qui organisent la vie de la Communauté scolaire " est joint en annexe 1. Vous êtes invités à le compléter, le dater et le signer ; ce formulaire sera inséré dans l'enveloppe nominative et retourné dès que possible (idéalement le jeudi 16 septembre) par votre enfant à son éducateur référent, lors de sa visite matinale de relevé des présences dans les classes. Ce formulaire **DOIT** **obligatoirement** figurer dans le dossier de l'élève pour l'entérinement officiel et la régularité de son inscription.

NB : le triptyque est disponible en version papier sur simple demande à l'Accueil : laetitia.kruger@ecah.be

3. Le Formulaire « Droit à l'image »

Le Lycée est tenu de mettre en place un Règlement Général de Protection des Données (RGPD) qui se fonde sur les principes de responsabilité et d'obligation de transparence en vue d'instaurer un climat de confiance entre les responsables de traitements des données et les personnes concernées, à savoir, les élèves et leurs parents.

Il vise à protéger les personnes contre les utilisations malveillantes ou inappropriées de leurs données personnelles tout en préservant la liberté de circulation de ces données. L'établissement doit faire appel aux services d'un *délégué à la protection des données* (DPO) qui effectue des missions de conseil et de contrôle pour l'école. Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à contacter notre DPO Emmanuelle BUCHKREMER à l'adresse suivante : e.buchkremer@adesio.be

Pour répondre à nos obligations en matière de « Droit à l'image », nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire en annexe 2 et nous le retourner avec le formulaire d'adhésion aux textes fondateurs de l'école.

4. Le calendrier de l'année scolaire 21-22

En annexe 3, vous trouverez le calendrier scolaire 21-22 qui comporte des informations importantes sur l'organisation générale de l'école tout au long de cette année.

5. Quelques infos supplémentaires

a. Les ateliers du temps de midi.

Pour information, les ateliers ont débuté ce lundi 13/09. Des affiches renseignent aux élèves le programme de ces animations. Les élèves qui désirent vivre un temps de midi dynamique disposent ainsi d'une offre diversifiée d'activités.

b. Les casiers à cadenas.

Des casiers à cadenas sont mis à la disposition des élèves. L'ensemble des 60 casiers à cadenas disponibles à ce jour ont été réservés. Pour rencontrer une demande toujours plus importante, 24 nouveaux casiers ont d'ores et déjà été commandés et seront, en principe, accessibles début octobre. Les élèves qui souhaitent réserver un

casier peuvent se manifester à l'Accueil (L. Krüger) ou en adressant un mail directement à S. Lefèvre économiste. stephanie.lefevre@ecah.be.

c. Les coordonnées de contact.

Une étiquette à apposer au journal de classe sous la rubrique « Equipe professorale » sera prochainement distribuée aux élèves. Elle renseignera les coordonnées utiles pour entrer en contact avec un.e professeur.e.

d. Le signalement des absences.

Dans un souci d'efficacité, le signalement des absences s'effectuera par envoi SMS. Si cette manière de fonctionner pose problème, il y a lieu de prendre contact avec l'éducateur référent de votre enfant (019/519.507).

e. Les outils de communication.

Le site internet de l'école est à consulter régulièrement pour connaître l'actualité du Lycée ainsi qu'un grand nombre d'informations utiles.

La plateforme B-School permet, aux élèves et à leurs parents, une consultation en ligne quotidienne du journal de classe et du bulletin au terme de chaque période (responsable : E. Laroche emilie.laroche@ecah.be).

La plateforme ITS Learning est réservée à la communication école-élèves (voir « Mon Lycée ») mais aussi aux apprentissages par discipline (responsable : M. Meys marius.meys@ecah.be).

Une page Facebook « Lycée Ste-Croix & N-Dame Hannut » a été créée pour partager l'actualité du Lycée en réseau (responsable : O. Bolmain olivier.bolmain@ecah.be).

f. Les coups de pouce Math, Français et Sciences Immersion en anglais.

Ce service de soutien pédagogique est proposé aux élèves qui rencontrent des difficultés dans ces disciplines et/ou souhaitent un accompagnement de proximité (ex : sciences immersion en anglais).

Ces ateliers « Coups de pouce » n'accueillent donc que des élèves volontaires et motivés à concurrence de 18 maximum par groupe.

Ce service rendu par l'école est gratuit. Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès de la direction :

- N. Rompen pour les 1^{ères} 019/519.501. nathalie.rompen@ecah.be
- J-M. Dejonghe pour les 2^{èmes} 019/519.503. jean-michel.dejonghe@ecah.be

L'horaire provisoire s'établit comme suit, toujours de 15h45 à 16h35, locaux D1.03 et D1.05 :

Math	le lundi	1 ^{ères}	S. Hermesse
		2 ^{èmes}	E. Renkin
Sciences Imm. Anglais	le mardi	1 ^{ères}	G. Lonniaux
Français	le jeudi	1 ^{ères} & 2 ^{èmes}	C. Riskin

Cet horaire pourrait être modifié à l'introduction de l'horaire définitif (fin septembre).

g. Dossiers élèves.

Plusieurs dossiers d'élèves restent incomplets. Merci de déposer à l'Accueil (L. Krüger) les documents nécessaires à l'inscription définitive de votre enfant :

1. **le Certificat d'étude de base (CEB)** (attention : il est impératif de remettre le **document original** dûment signé par l'élève : pas de photocopie admise !) ;
2. **l'Attestation de suivi de langue moderne** délivrée par la Direction du fondamental (**document original** svp) ;
3. **un document imprimé** reprenant les données de la puce de la **carte d'identité de votre enfant** via le lecteur de carte ou via votre Commune de résidence (sauf si déjà transmis à l'inscription). Si changement de carte d'identité au cours de l'année, merci de transmettre dans les meilleurs délais le nouveau document au secrétariat d'Accueil ;
4. **le Formulaire de recensement des coordonnées pratiques** dûment complété (voir courrier postal fin août annexe 1) ;
5. **la Déclaration officielle touchant le choix de langue moderne** (uniquement pour les 1^{ères} : voir courrier postal fin août annexe 2), laquelle confirme toujours le choix transcrit dans le dossier d'inscription. Aucune modification possible.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Dans l'attente de vous rencontrer ce vendredi 17 septembre, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de notre entier dévouement.

J-M. Dejonghe & N. Rompen , direction, pour la Communauté éducative du Lycée.



**Déclaration d'accord et d'adhésion à la teneur des textes
qui organisent la vie de la Communauté scolaire.**

Je/Nous soussigné.e/s M./Mme,
parent/s-responsable/s de l'élèvede la classe
de,

déclare/ons avoir pris connaissance des textes qui organisent la vie de la
Communauté scolaire au Lycée Sainte-Croix & Notre-Dame DOA, à savoir :

- le " Projet éducatif du Pouvoir organisateur " ;
- le " Projet pédagogique du Pouvoir organisateur " ;
- le " Projet d'établissement " ;
- le " Règlement des études " ;
- le " Règlement d'ordre intérieur " ;

et ce, conformément au Décret " Missions de l'école " de Juillet 97.

Je/Nous déclare/ons marquer mon/notre adhésion à la teneur des documents repris
ci-dessus et en assumer toutes les implications, notamment en matière
comportementale (voir ROI, p.14 & 15). Cette déclaration officialise la (ré)inscription
de l'élève dans l'établissement. D'autre part, nous acceptons les mesures de
précaution sanitaire adoptées par l'école en adéquation avec les injonctions
ministérielles.

Fait à Le

Signature(s):

PS. Aussitôt complété, le présent document est retourné à l'école inséré dans l'enveloppe
nominative brune et remis par votre enfant à l'éducateur référent, lors de son relevé matinal
des présences en classe.



Droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'école, nous sommes amenés à publier des images et vidéos du cadre scolaire.

Eu égard à la Loi du 30 juin 1994, à la Circulaire ministérielle 2493 du 07/10/2008 et au Règlement Général sur la Protection des Données, nous sollicitons votre autorisation afin de nous permettre de diffuser des images ou vidéos sur lesquelles apparaît votre enfant.

Je soussigné.e, responsable légal.e de

NOM : PRENOM : Classe :

déclare que :

La publication et diffusion d'images de mon enfant dans le cadre de la promotion du Lycée Ste-Croix et N-Dame DOA de Hannut et de ses activités pédagogiques sur différents médias tels que :

- Presse locale ;
- Site internet de l'école ;
- Service de réseau social (Facebook)

SONT AUTORISÉES

NE SONT PAS AUTORISÉES

Fait àLe

Signature du responsable légal



Le Calendrier Annexe 3

Année scolaire 2021-2022

A. Les remises de *Bulletins* : P1. 22-10 P2. 24-12 P3. 18-02
P4. 22-04 P5. 28-06

B. Les réunions de parents :

Vendredi	17-09	18h00	1 ^{ère} rencontre d'accueil. Site Lycée.
Vendredi	29-10	15h00 - 18h30	Site Collège.
Vendredi	14-01	15h00 - 18h30	Site Collège.
Mercredi	29-06	16h00 - 19h00	Site Collège.

C. Les sessions d'examens. Décembre : du jeudi 16-12 au mardi 21-12.

Juin : du jeudi 16-06 au mardi 21-06.

D. Les Journées pédagogiques : le mardi 12 octobre.

le jeudi 18 novembre.

le vendredi 27 mai.

E. Les Conseils de classe & de guidance : le lundi 18-10.

(*cours suspendus*)

les mercredi 22 et jeudi 23-12.

du mercredi 22-06 au lundi 27-06.

F. Fin des cours anticipée (14h30).

Vendredi 15-10.

Mardi 14-12.

Mardi 19-04.

Lundi 13-06.

G. Les Assemblées générales des personnels : (début des cours à 10h20) :

les mardis 09-11 et 08-03.

H. Les congés réguliers :

Fête FWB le lundi 27 septembre.

Toussaint : du lundi 01-11 au vendredi 05-11.

Commémoration : le jeudi 11 novembre.

Noël : du lundi 27-12 au vendredi 07-01.

Carnaval : du lundi 28-02 au vendredi 04-03.

Pâques : du lundi 04-04 au lundi 18-04.

Ascension : jeudi 26 mai.

Pentecôte : lundi 06 juin.